Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1959)

Rubrik: Le service international de recherches à Arolsen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES A AROLSEN

Le CICR assure depuis 1955 ¹ la gestion du Service international de Recherches (SIR), à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), qui est le centre de renseignements le plus important sur le sort des personnes déportées, déplacées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale en Allemagne et dans les pays alors occupés par les armées allemandes. En 1959, ce Service a encore accompli un travail considérable, bien que le nombre des cas traités ait légèrement diminué. Il s'est agi principalement de fournir à des particuliers et aux administrations allemandes compétentes les documents nécessaires à l'indemnisation des victimes du régime national-socialiste, conformément à la législation en vigueur dans la République fédérale.

Le nombre des demandes reçues par le SIR en 1959 s'est élevé à 125.871 (154.581 en 1958). Elles se répartissaient comme suit :

- 64.280 demandes de certificats pour l'obtention d'indemnités ;
- 38.540 enquêtes individuelles et demandes de photocopies de dossiers médicaux;
- 22.885 demandes de certificats de décès;
- 166 demandes de renseignements d'ordre historique et statistique.

Les documents délivrés par le SIR ont atteint 320.072 (383.023 en 1958). Ils comprenaient :

- 85.116 réponses positives et négatives aux demandes d'enquêtes individuelles, de photocopies de dossiers médicaux et de certificats de décès ;
- 234.956 certificats ou rapports relatifs à des demandes faites en vue d'obtenir des indemnités, se répartissant comme suit : 24.279 certificats d'incarcération ; 35.574 certificats de résidence ; 74.552 rapports intermédiaires ; 100.385 réponses négatives ; 166 rapports d'ordre historique et statistique.

Voir nos précédents Rapports d'activité.

Les demandes d'enquêtes, de renseignements et de certificats ont afflué au nombre d'environ 10.000 par mois, alors que la moyenne mensuelle des cas traités a été de 25.000.

Au fichier central, 719.275 fiches individuelles nouvelles ont été établies (644.817 en 1958) et 725.601 y furent classées (478.901 en 1958).

Ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement l'activité du SIR. En effet, chaque demande pose des problèmes souvent complexes donnant lieu à de laborieuses recherches dans les différentes sections des volumineuses archives d'Arolsen. Ces archives, patiemment réunies et classées depuis la fin de la guerre, sont sans cesse complétées par l'acquisition de nouveaux documents. A cet égard, l'année 1959 a été fructueuse; les nombreux documents réunis pendant cette année ont enrichi de 370.000 nouveaux noms les archives du SIR. Comme toujours, tous ces documents ont été analysés, relevés sur fiches et classés. La plupart d'entre eux ont été acquis grâce à la collaboration du Musée d'Etat d'Oswiecim (Auschwitz), où une mission du SIR s'était rendue en 1958.

Rappelons que le CICR assume la responsabilité de la gestion du SIR en vertu d'accords et conventions signés à Bonn le 6 juin 1955 pour une durée de cinq ans. Les tâches du SIR restant importantes et nombreuses, et comme il paraît nécessaire de lui donner les moyens de poursuivre son travail, des négociations ont été engagées en vue de renouveler les accords de 1955 qui arrivent à échéance le 5 mai 1960.

PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE

Les statuts de la Croix-Rouge internationale (art. VI, 5) imposent au CICR le devoir de contribuer, en vue d'éventuels conflits, « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les services de santé militaires et autres autorités compétentes...». Le Service du personnel sanitaire du CICR s'emploie donc tout d'abord à réunir des informations sur la